

## GESTION DES DÉCHETS / FOURNITURE D'EAU

### DÉMARCHES À EFFECTUER EN CAS DE RÉSILIATION/DÉMÉNAGEMENT

#### DEMANDE À RENVOYER

Commune de Dippach  
B.P. 59  
L-4901 Bascharage  
recycling@dippach.lu

Nom Rue / N°

Prénom Code postal

Téléphone Localité

Email

#### 1) RESTITUTION DE POUBELLES (Veuillez cocher les cases correspondantes)

Déchets ménagers	60 Litres 	80 Litres 	120 Litres 	240 Litres 	
Matières recyclables	240 Litres 	120 Litres 	240 Litres 	120 Litres 	240 Litres 

Veuillez (si possible) apposer l'autocollant « à enlever » sur le couvercle des récipients vides ! Les autocollants sont disponibles aux guichets de l'administration communale.

#### 2) LECTURE DU COMPTEUR D'EAU

Numéro de compteur	Lecture	Date
-----------------------	---------	------

#### 3) RESTITUTION DE LA CARTE D'ACCÈS DU CENTRE DE RECYCLAGE

Comme il s'agit d'une carte d'accès strictement personnelle, il est obligatoire de restituer la carte d'accès à la commune lorsque vous changez de domicile. Le cas échéant, la non-restitution de la carte vous sera facturée.

Date et lieu

Signature du demandeur

Chers citoyens,

Au moment de votre déclaration de changement de domicile à la commune, nous vous prions de :

- nous restituer votre carte personnelle donnant accès au centre de recyclage, faute de quoi celle-ci vous sera facturée.
- nous communiquer l'index du compteur d'eau (evtl. par photo à transmettre à recycling@dippach.lu)
- veiller à ce que tous vos récipients à déchets soient vides, facilement accessibles et munis (si possible) des autocollants « à enlever » sur le couvercle des récipients.

Les autocollants vous seront remis au moment de votre déclaration de changement de domicile à nos guichets de la population, soit transmis par courrier postal.

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE DIPPACH**

<b>INFORMATION</b>	Date			par
<b>ENLÈVEMENT</b>	Date			par
<b>QUITTANCEMENT</b>	Q01	Q02	Q03	Q04
<b>FACTURATION</b>	Date			par